

Article 31 du Règlement

dans le reste de la population. Cette différence est encore plus prononcée pour ce qui est des 15 à 25 ans.

Notre pays ne peut tout simplement pas se permettre de perdre une autre génération d'autochtones qui veut apporter sa contribution au Canada. Les Canadiens de la Colombie-Britannique ont sommé leur gouvernement de négocier des ententes justes et équitables qui protégeront à la fois les droits des autochtones et ceux des autres citoyens. Ils veulent créer un climat économique stable qui soit de nature à attirer des investissements et des possibilités pour tous les Britanno-Colombiens.

En 1993, dans une allocution en faveur de la loi constituant la Commission des traités de la Colombie-Britannique, M. Jack Weisgerber a raconté ce qui s'était passé, en 1989, lorsqu'il faisait partie du Conseil consultatif du premier ministre sur les affaires autochtones. Il a dit, et je cite: «Il devint de plus en plus clair au fil de nos déplacements et de nos rencontres avec des groupes de toute la province que, pour arriver à résoudre à la source les problèmes sociaux et économiques, il nous fallait régler la question des revendications territoriales.» Ce sont là les propos d'un homme qui est aujourd'hui à la tête du Parti réformiste de la Colombie-Britannique, propos qui ont été repris par les députés de tous les partis représentés à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique lorsque cette assemblée a adopté sa propre loi habilitante. Je recommande aujourd'hui à mes collègues d'en face d'écouter ces propos auxquels nous avons maintenant l'occasion de donner suite.

L'historique de ce projet de loi est l'histoire d'un partenariat entre des cultures, des partis politiques et des générations différentes. Gardons ce même esprit de partenariat pour offrir un avenir meilleur à tous les Britanno-Colombiens et une cause de réjouissance aux Canadiens en général.

Je veux aussi revenir sur des choses que j'ai signalées au début de mon allocution et que le député de Yorkton—Melville dit dans le même document, et je cite: «Nous accordons des exonérations fiscales à toute personne qui a sa carte d'Indien inscrit. Il n'est pas nécessaire de passer un test d'ADN.» C'est là faire injure à tous les autochtones du Canada ou à toute personne de couleur.

• (1055)

Est-ce à dire que, si j'ai affirmé être un Inuk, le député s'attend à ce que je subisse un test d'ADN? Est-ce à dire que, si elle affirme être d'une certaine couleur, ma collègue de Vancouver—Centre devra subir un test d'ADN pour convaincre le député de Yorkton—Melville qu'elle est bien de cette couleur?

C'est tout à fait caractéristique du Parti réformiste. Incidemment, le test d'ADN ne permet pas de déceler la couleur de quelqu'un. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'ignorance de certains députés du troisième parti est consternante.

Voici encore une fois ce qu'a dit le député de Yorkton—Melville: «La population en général n'est pas au courant de la liquidation qui a lieu» Qui procède à une liquidation? Les au-

tochtones de la Colombie-Britannique y sont depuis quelque 36 000 ans.

Lorsque la Colombie-Britannique a adhéré à la Confédération en 1871, les autochtones y étaient majoritaires. Qu'a fait le gouvernement lorsqu'elle a adhéré à la Confédération? Il a adopté une loi interdisant aux autochtones de la Colombie-Britannique de voter.

Le Président: Nous reprendrons le débat un peu plus tard. Comme il est 11 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

LES ÉLECTIONS DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiak, Lib.):

[Note de l'éditeur: Le député s'exprime en inuktitut.]

[Traduction]

Monsieur le Président, les dernières élections générales des Territoires du Nord-Ouest non divisés ont eu lieu lundi dernier. Vingt-quatre hommes et femmes, dont de nombreux nouveaux venus, formeront la 13^e assemblée législative des T.N.—O.

Je félicite tous les élus et je leur souhaite un mandat productif, créatif et fructueux. Je félicite également tous ceux qui ont posé leur candidature dans le cadre de ces élections du courage et de l'engagement dont ils ont fait preuve envers leurs concitoyens et leurs collectivités.

Cette nouvelle assemblée a à relever des défis sans précédent. La tâche est considérable, mais j'ai tout à fait confiance en la capacité des gens du Nord de coopérer et de conjuguer leurs efforts. Grâce à la coopération et au respect mutuel, nous pourrions édifier un Nord et un Canada plus forts.

[Note de l'éditeur: Le député s'exprime en inuktitut.]

* * *

[Français]

LE RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, Marc Lalonde, ex-ministre libéral et vieux compagnon de route du premier ministre, a affirmé hier que les fédéralistes n'avaient pas à s'excuser pour le rapatriement unilatéral de la Constitution de 1982.

Est-ce la faute des Québécois si les fédéralistes ont rapatrié la Constitution canadienne sans l'accord du Québec et malgré l'opposition de tous les partis de l'Assemblée nationale? Est-ce la faute des Québécois si toutes les tentatives de faire rentrer le Québec dans la famille canadienne ont échoué, que le reste du Canada a rejeté Meech et que le reste du Canada trouvait qu'on en donnait trop au Québec dans Charlottetown?